



LIGUE DE BILLARD CENTRE-VAL DE LOIRE
19, Allée Jehan de Meung
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Téléphone : 02 38 83 05 62

mail : sp.lbc15@orange.fr

CODE SPORTIF
BILLARD CARAMBOLE
SAISON 2020-2021

TABLE DES MATIERES :

CHAPITRE I

REGLE DE JEU BILLARD CARAMBOLE

CHAPITRE II

REGLES COMMUNES A TOUTES LES COMPETITIONS

- Article 1 : Composition et fonctionnement
- Article 2 : Le Directeur de Jeu
- Article 3 : Forfaits
- Article 4 : Tenue Sportive
- Article 5 : Arbitrage

CHAPITRE III

ORGANISATION DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

- Article 1 : Engagements
- Article 2 : Constitution des Poules et déroulement des compétitions
- Article 3 : Organisation des Finales de Ligue

ORGANISATION DES COMPETITIONS PAR EQUIPES DE CLUB

- Article 1 : Engagements
- Article 2 : Organisation

CHAPITRE IV

LE 5 QUILLES

- Article 1 : Les Finales
- Article 2 : Les Tournois

AVANT PROPOS

Le présent Code Sportif est propre à la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire

Il vient en complément du Code Sportif de la Fédération Française de Billard afin de clarifier la gestion des compétitions internes de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire.

Le rôle de la Commission Sportive Carambole Ligue (CSCL) est défini dans le titre V, Section 2 du Code Sportif Carambole FFB

Tout joueur s'inscrivant dans une compétition organisée par la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire accepte de fait le présent Code Sportif.

CHAPITRE I

REGLE DE JEU BILLARD CARAMBOLE

La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire se conforme en sa totalité au Code Sportif de la Fédération Française de Billard.

CHAPITRE II

REGLES COMMUNES A TOUTES LES COMPETITIONS

Article 1 : Composition et Fonctionnement

- 1.1 : Les Finales de France auront toujours la priorité sur les compétitions de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire. De même, les compétitions Ligue auront la priorité sur les compétitions Comité. Ainsi, la Hiérarchie devra être respectée par les organisateurs de compétitions quels qu'ils soient.
- 1.2 : La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire organise sur son territoire plusieurs épreuves individuelles et par équipes.
- 1.3 : Ces compétitions sont gérées par la Commission Sportive, composée de son Président et d'autant de membre que nécessaire à son bon fonctionnement.
- 1.4 : Tous clubs affiliés à la FFB et à la LBCVL se verra dans l'obligation d'accepter les compétitions qui lui sont imposées et de fournir les arbitres. En cas de refus, le club sera sanctionné.
- 1.5 : Le site internet de la LBCVL www.ligue-billard-centre-val-de-loire.fr est le seul organe de communication reconnue par la LBCVL. Les clubs organisateurs et les compétiteurs sont tenus de le consulter régulièrement et avant chaque compétition.

Article 2 : Le Directeur de Jeu

- 2.1 : A chaque compétition le Directeur de Jeu devra vérifier l'identité des compétiteurs et reporter les numéros de licences sur la feuille de match.
- 2.2 : Il devra vérifier l'état du matériel, assurer les tours de jeu et faire respecter les règlements
- 2.3 : Le Directeur de Jeu doit s'assurer de la tenue sportive correcte des joueurs et des arbitres.

- 2.4 : Toutes les observations doivent figurer sur la feuille de match (incidents, tenue sportive incorrecte, abandon de compétition...) après que celle-ci ait été imprimé et signée des joueurs pour être envoyée par courrier au siège de la Ligue du Centre-Val de Loire. La commission sportive ne peut prendre en compte une réclamation si elle n'est pas inscrite sur la feuille de match.
- 2.5 : Il doit faire parvenir le soir même de la compétition les résultats par mail à la commission sportive et saisir les matchs sur les sites dédiés.

Article 3 : Forfaits

- 3.1 : Déclaration du forfait :
- Dans le délai prévu
Le joueur ou l'équipe qui ne peut pas participer à une compétition dans laquelle il est engagé doit en informer le responsable sportif et l'organisateur avant la parution de la convocation
 - Hors délai prévu
Si la déclaration n'est pas faite dans le délai prévu, la Commission de discipline de la Ligue sera saisie pour tout forfait sans motif médical ou de force majeure.
- 3.2 : En cas de forfait non-excuse au premier tour, le joueur sera systématiquement retiré de la compétition pour toute la saison.
- 3.3 : Les forfaits doivent obligatoirement être déclarés par mail à La Commission Sportive et au Club Organisateur.
- 3.4 : En cas de forfait non excuse, une amende de 30€ devra être réglée sous huit jours à réception du courrier de la LBCVL. En cas de non-paiement dans les délais, tous les joueurs du club seront retirés de la compétition.
- 3.5 : Pour les compétitions par équipes l'amende sera de 100€. La Commission sportive appliquera le même principe que pour les compétitions individuelles en cas de forfait d'une équipe.

Article 4 : Tenue Sportive

- 4.1 : La tenue sportive des clubs devra être déclarée sur le recueil administratif de la LBCVL.
Seule la tenue déclarée sera reconnue conforme. Toutes les anciennes tenues de club ne pourront plus être utilisées en compétition.
- 4.2 : La tenue sportive devra être conforme à l'article 6.01.05 du code sportif fédéral 2020-2021 soit :
- ~~Polo de couleur unie, bicolore, manches courtes ou longues, celui-ci rentré dans le pantalon~~

- ~~Pantalon de ville sans clou de couleur noire (poches apparentes interdites)~~
- ~~Chaussures fermées de teinte unie noire (y compris semelle) aucun logo ni marquage n'est permis s'il est de couleur différente de la chaussure.~~
- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon.
Le polo d'arbitre est interdit aux joueurs.
- Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.
- Chaussures fermées de couleur unie.

4.3 : Tout changement de tenue sportive devra faire l'objet d'une demande de conformité à la LBCVL. Elle ne pourra intervenir qu'en début de saison.

Article 5 : Arbitrage

- 5.1 : Lors des compétitions au niveau de la Ligue, les arbitres sont priés d'être en tenue :
- Tenue club au minimum pour les arbitres de club ou de comité
 - Tenue d'arbitre pour les arbitres de ligue ou fédéraux

CHAPITRE III

ORGANISATIONS DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

Article 1 : Engagements

- 1.1 : Seuls les clubs et les joueurs à jour de leurs cotisations, amendes et droits d'inscriptions pourront participer aux compétitions de la Ligue de Billard du Centre Val de Loire
- 1.2 : Les engagements se feront à chaque tournoi en ligne sur le site de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire. Le site sera ouvert 4 semaines avant la date de la compétition et sera fermé 2 semaines plus tard. Les engagements seront validés par la Commission Sportive jusqu'à la clôture des engagements. Des joueurs engagés hors délai pourront être retenus pour les compétitions en cas de poules inégales à la discrétion du responsable sportif.
- 1.3 : Les joueurs ayant la possibilité de jouer le samedi devront le faire savoir à la commission sportive lors de l'engagement, la date normale des compétitions restant le dimanche.
- 1.4 : Les dates butoirs d'engagement sont impératives sauf cas cité à l'article 1.2
- 1.5 : Si un joueur ne participe pas à un tournoi, il devra s'engager pour les tours suivants (voir article 1.2 pour les engagements).

- 1.6 : Un joueur d'une catégorie inférieure pourra bénéficier des dispositions dérogatoires ci-dessous :
- Un joueur de la catégorie immédiatement inférieure ayant disputé au moins trois matchs et dépassé la moyenne plafond de sa catégorie à l'issue de la première compétition de la saison peut être autorisé à participer aux épreuves de la catégorie supérieure.
 - Un joueur d'une catégorie inférieure peut participer à la catégorie immédiatement supérieure. Son choix est définitif pour toute la saison. Il ne pourra pas participer aux paliers qualificatifs de la catégorie supérieure (1/4 de Finale, 1/2 Finale et Finale)

Ces dérogations ne concernent que l'engagement en compétition. Elles n'ont pas pour effet de modifier la classification des joueurs qui en bénéficient. La Commission Sportive responsable de la Compétition est l'instance habilitée à accorder et enregistrer les dérogations. Elles ne sont valables que pour une seule saison. Elles ne s'appliquent pas à la catégorie 3 Bandes N2 (Changement de format de billard).

Article 2 : Constitution des Poules et Déroulement des compétitions

- 2.1 : Pour les compétitions se déroulant en tournoi, les points de ranking seront les mêmes dans toutes les poules quel que soit le nombre de joueurs.

Classement	Points Ranking
1 ^{er} de poule	16
2 nd de poule	12
3 ^{ème} de poule	8 ¹
4 ^{ème} de poule	5 ¹
5 ^{ème} de poule	3

¹voir article 2.2

- 2.2 : En cas de poules inégales, le dernier d'une poule de 4 joueurs se verra attribuer 5 points si le joueur possède au moins une victoire. Dans le cas contraire il lui sera attribué 3 points.
Le dernier d'une poule de 3 joueurs se verra attribuer 8 points si le joueur possède au moins une victoire. Dans le cas contraire il lui sera attribué 5 points

- 2.3 : Les poules seront constituées selon la technique du serpent

- 2.4 : Au premier tour toutefois, il sera tenu compte de la répartition géographique. Les 4 premiers du ranking de l'année précédente seront considérés comme têtes de série mais celles-ci ne joueront pas forcément dans leur club au T1. Au deuxième tour, les têtes de séries issues du T1 joueront chez elles.

- 2.5 : Au deuxième tour, le serpent sera respecté. Il sera accordé des dérogations en cas de joueurs ayant le même nombre de points de match et sensiblement la même moyenne pour des raisons géographiques.

2.6 : Il n'y aura pas de modification de poules pour des convenances personnelles.

2.7 : Pour les compétitions N1 et N2 gérées par la Commission Sportive de la LBCVL, celle-ci se réserve le droit de modifier le déroulement des compétitions suivant le nombre de joueurs engagés au premier tournoi :

- Si + de 15 inscrits au T1, 3 tournois seront organisés, puis deux ½ finales (2 poules de 4 joueurs) et enfin une finale à 4 joueurs.

- Si - de 16 inscrits au T1, 3 tournois seront organisés, puis une finale à 4 joueurs.

- Si le nombre d'inscrits au T1 est inférieur ou égal à 12 joueurs :
=> 3 tournois et Finale à 4

- Si le nombre d'inscrits au T1 est compris entre 12 et 20 joueurs :
=> 2 tournois puis ½ Finales à 8 (2 poules de 4) et Finale à 4

- Si le nombre d'inscrit au T1 est supérieur à 20 joueurs :
=> 3 tournois puis ½ Finales à 8 (2 poules de 4) et Finale à 4

2.9 : Pour les catégories N3, R1 et R2 à la Libre, N3 et R1 à la Bande, et aux 3 Bandes se jouant sur 2.80m et gérées par les commissions sportives des comités, les phases Ligues se joueront en Finale de Ligue selon les modalités décrites dans l'article 3.

2.10 : Les poules se joueront toutes en limitations de reprise selon le tableau suivant à l'exception des ½ Finales et des Finales. (Sauf Libre N1 limitée à 200 points)

MODE DE JEU	REPRISES 2019-2020	REPRISES 2020-2021	DISTANCE
LIBRE N1	10	10	200
CADRE N1	15	20	200
CADRE N2	15	20	120
1 BANDE N1	25	25	100
3 BANDES N1	50	60	35
3 BANDES N2	50	60	30

2.11 : Tout joueur dépassant la moyenne de sa catégorie lors d'un match se verra attribuer un point de bonus sur match gagné ou nul.

2.12 : Les convocations seront publiées environ 10 jours avant la compétition sur le site de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire. Elles seront fermes et définitives. Les forfaits devront être justifiés à la parution de la convocation. Les cas particuliers seront gérés par le responsable de la Commission Sportive.

Article 3 : Organisation des Finales de Ligue

3.1 : Les Finales de Ligue Nationale 1 et Nationale 2 se déroulant sur 3.10m se joueront en poule de 4.

3.2 : Les Finales de Ligue se déroulant sur 2m80 se joueront à 4 joueurs, les 4 champions de comité. Elles se joueront selon les catégories le même jour dans un même club disposant d'un minimum de 4 tables de 2,80m :

Libre : N3 seule

R1 et R2 regroupées pour la coupe des provinces

R3 et R4 CRIC

Bande : N3 Seule

R1 Seule

R2 CRIC

3 Bandes : R2 CRIC

3.3 : Pour les catégories R2 à la Bande et aux 3 Bandes, les R3 et R4 à la Libre, les Champions de Comité formeront une équipe de Comité pour disputer la Coupe Régionale Inter-Comités par Equipe.

Seront déclarés Champions de Ligue les joueurs vainqueurs de leurs catégories. L'équipe gagnante sera déclarée Championne de la CRIC.

3.4 : Les Finales tous modes de jeu et catégories confondues (sauf la Libre Nationale 1) se joueront en distance complète et sans limitation de reprises.

3.5 : Le club organisateur devra prévoir autant d'arbitres et de marqueurs que de billards.

3.6 : Pour les tournois régionaux et finales de Ligue, le club organisateur devra utiliser Match Explorer comme feuille de match.

3.7 : Pour les catégories qui vont en Finale de France, les Champions de Ligue et vice-Champion doivent confirmer leurs participations à cette Finale dès la fin de la Finale de Ligue sur le site de la FFB. Il en est de leurs responsabilités.

Les champions de Ligue à la libre R1 & R2, à la bande R1 et aux 3 bandes R1 devront confirmer au directeur de jeu leurs participations ou non à la coupe des provinces.

ORGANISATION DES COMPETITIONS PAR EQUIPES DE CLUB

Article 4 : Engagements

- 4.1 : Les clubs doivent inscrire leurs équipes par l'intermédiaire du site fédéral et faire parvenir avant la date limite fixée chaque année lors de la réunion d'encadrement le règlement de leur engagement au siège social de le LBCVL.
- 4.2 : Les engagements seront validés par l'administrateur FFB Sportif niveau ligue uniquement après réception du règlement.

Article 5 : Organisation

5.1 : Le nombre d'équipes engagées par modes de jeu et par division déterminera lesformules de jeux à savoir :

- 3 équipes engagées : 3 journées avec rencontre Aller Simple des 3 équipes ensembles
- 4 équipes engagées : 3 journées avec rencontre Aller-Retour des 4 équipes ensembles
- 5 équipes engagées : 2 journées avec rencontre Aller Simple des 5 équipes ensembles
- 6 équipes engagées : 3 journées avec 2 poules de 3équipes avec croisement
- 7 équipes engagées : 4 journées avec 1 poule de 4 et 1 poule de 3 intégrales en rencontre Aller-Retour avec croisement.
- 8 équipes engagées : 4 journées avec 2 poules de 4 intégrales en rencontre Aller-Retour avec croisement.
- 9 équipes engagées : 3 journées avec 3 poules de 3 en rencontres Aller- Retour avec croisement.
- 10 équipes engagées : 3 journées avec 2 poules de 5 en rencontres Aller Simple avec croisement, les 5 équipes convoquées ensembles
- 11 équipes engagées : 4 journées avec 2 poules et 1 poule de 3 intégrales en rencontre Aller-Retour avec croisement.
- 12 équipes engagées : 4 journées avec 3 poules de 4 en rencontres Aller- Retour avec croisement.
- 13 équipes engagées : 4 journées avec 2 poules de 4 et 1poule de 5 en rencontre Aller Simple avec croisement.
- 14 équipes engagées : 4 journées avec 2 poules de 4et 2 poules de 3 intégrales en rencontre Aller-Retour avec croisement.

Les rencontres auront lieu le samedi à date fixe selon le Calendrier Sportif Carambole de la LBCVL. (Poule de 3 équipes, début à 13H30. Autrement, début à 9H30)

5.2 : L'organisation des poules sera communiquée par le responsable sportif de la LBCVL aux clubs inscrits à ces compétitions avec les convocations.

CHAPITRE IV

LE 5 QUILLES

Article 1 : La Finale

La Finale de Ligue du Centre-Val de Loire Nationale 1 se déroule à 8 joueurs.

- Les 8 premiers du ranking de ligue.
- 4 Billards (dont au moins 2 de 3,10m), tirage des billards à chaque tour de jeu
- Formule de jeu : 2 poules de 4 joueurs en double KO, ½ finales croisées et Finale
- Distance : 3 sets gagnants de 60 points
- Arbitrage : Centre-Val de Loire
- Pose en cours de partie : à la fin du 3^{ème} set si un 4^{ème} se joue
- Tenue sportive conforme au code sportif national
- Compétition sur une journée

Seuls les joueurs ayant participé aux 2/3 des tournois régionaux pourront se qualifier pour la Finale de Ligue.

Article 2 : Les Tournois

2.1 : Généralités

- Le circuit est composé de 3 tournois qualificatifs, et d'une finale. Le nombre de joueurs grandissant peut nécessiter l'organiser d'un tournoi sur 2 clubs géographiquement proches l'organisation des poules, des 1/16 et 1/8 répartie dans les 2 clubs, les ¼ ½ et finale dans un seul club.
- L'inscription est ouverte à tous les joueurs de la Région Centre-Val De Loire à jour du paiement de leur licence FFB, sur le site de la ligue. Elles se clôtureront 24 heures avant la compétition.
- A l'issue du circuit catégorie N1 un joueur qualifié pour la finale de France « Masters » ne pourra participer à la finale de ligue de la catégorie N1.
- Le tournoi se déroule sur une journée. L'heure de convocation pour tous les joueurs disputant les poules est 8h30, comme prévu au code sportif un retard de 30 minutes sera toléré à condition d'avoir prévenu par téléphone le club organisateur de son retard, au plus tard à 8h30.
- Pour des raisons d'organisation sportive si des têtes de série entrent directement en phase finale, l'heure de convocation est 13h30, ils devront prévenir de leur éventuel retard au plus tard à 13h15.
- Le club organisateur doit disposer d'un minimum de 6 billards (dont 2 de 3m10), il nommera un directeur de jeu qui assurera l'ouverture à 8h15, la saisie des matchs sur le support informatique fourni par la ligue et la transmission des résultats au responsable de la ligue à la fin de la compétition. Pour le bon déroulement de la formule de jeu non-stop, une restauration sur place est obligatoire.
- Le classement général sera mis à jour dans la semaine suivant la compétition par le responsable de la discipline, il prendra en compte les résultats des 3 tournois en respectant dans l'ordre les critères suivants : les points de ranking, les points de match, les points de set et la moyenne.
- Les points de classement en tournoi sont : 1^{er}-40 pts, finaliste-30 pts, ½ finalistes-20 pts, ¼ finalistes-13 pts, 1/8 de finale-10 pts, 1/16 de finale-8 pts, 3^{ème} de poule avec un match gagné-3 pts, 3^{ème} de poule aucun match gagné-1 point.
- Tenue sportive conforme au code sportif national.

- Si le nombre de billard est supérieur ou égal au nombre de poule attribution des billards par tirage au sort avant le premier match, la poule se déroule sur le même billard. Dans le cas d'un nombre de billard inférieur, une rotation des poules est organisée par le directeur de jeu. Dans le tableau final tirage au sort des billards à chaque tour de jeu.

2.2 : Formule Sportive : Poules

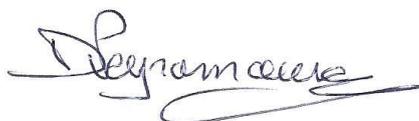
- Le premier tournoi de la saison tiendra compte du classement de la saison passée, les nouveaux joueurs seront placés en dernière position par tirage au sort. Les poules des tournois suivants prendront en compte le ranking de la saison, les nouveaux joueurs sont placés en dernière position par tirage au sort.
- Le premier match de la poule est le joueur 2 contre le joueur 3, sauf si 2 joueurs sont du même club dans ce cas ils s'affrontent au premier match.
- La distance en poule est 2 sets gagnants de 60 points.
- Le seul échauffement en poule (que la poule se joue sur le même billard ou pas) s'effectuera avant le premier match du joueur et ne dépassera pas 5 minutes, sauf si ce joueur se présente en retard dans ce cas pas d'échauffement.
- Le joueur exempt arbitre le match de sa poule, il remplira la feuille de poule qui sera remis au directeur de jeu à la fin du dernier match de la poule.
- En poule pas de pose.

2.3 : Formule Sportive : Tableau final

- Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés. Si l'organisation du tournoi nécessite des têtes de série, elles prendront les places marquées « Ts », puis après reclassement les joueurs issus des poules à leurs places respectives du serpent.
- La distance en 1/16 et 1/8 et 2 sets gagnants de 60 points, en ¼ ½ et finale et 3 sets gagnants de 60 points.
- L'échauffement est de 3 minutes par joueur et par match.
- Au premier tour le directeur de jeu désignera les arbitres par mis les joueurs exempts, aux tours suivants le joueur perdant reste à la disposition du directeur de jeu pour un arbitrage. Le joueur qui pour toutes raisons que ce soit ne peut assurer son arbitrage doit en avertir le directeur de jeu et ce trouvé lui même son remplaçant. En cas de non respect de ce point du règlement, le joueur verra ces points de ranking amputé de son meilleur score en tournoi. Si récidive dans la saison en cours ou la saison suivante son cas sera présenté devant la commission de discipline de la ligue. N'espérant pas en arrivé là, j'estime nécessaire d'insister sur ce point du règlement pour ne pas compliquer inutilement le travail du directeur de jeu.
- Pose en cours de partie : à la fin du 3ème set

Règlement établi le 24 Juillet 2020 par les Responsables Sportifs de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire et des 4 Comités Départementaux Le CDB28, le CDB41, le CSDB37 et LE CDB45.

Le Vice- Président de la LBCVL
en charge du Carambole



M Dominique PEYRAMAURE

Le Président de la CS
Carambole



M David LECOMTE

ANNEXE I

COMPOSITION DE LA COMMISSION SPORTIVE DE LA LBC.

Président	: M David Lecomte Tél : 06 87 18 86 70 Mail : david.lecomte@urgentel.fr dlecomte76@wanadoo.fr
Libre	: M David Lecomte
Cadre	: M David Lecomte
Bande	: M Mickaël Lecomte Tél : 06 78 86 16 96 Mail : mikalecomte76@gmail.com
3 Bandes	: M Mickaël Lecomte
5 Quilles	:
Finales Ligues 2.80M	: M David Lecomte
Compétitions par équipes	: M David Lecomte
Challenge Jacques Foulon	: M Dominique Peyramaure Tél 06 67 03 57 00 Mail : csportiveligueducentre@wanadoo.fr

ANNEXE II

JEU A 4 BILLES

La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire a inscrit à son calendrier une Finale de Ligue pour un nouveau mode de jeu inscrit au Code Sportif FFB : Le Jeu à 4 Billes.

Pour aider les présidents de clubs et les responsables sportifs, cette annexe leur permettra de détecter les compétiteurs susceptibles d'y participer.

Article 1 :

La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire se conforme au règlement du 4 billes inscrit dans le code sportif FFB Titre II

Article 2 :

Les compétiteurs pouvant être inscrits à cette compétition sont :

Tous les nouveaux joueurs.

Les joueurs classés en Libre Régionale 4 déjà classé et ayant une moyenne générale inférieur à 1 (soit 0.99 maximum)

Article 3 :

Les parties se joueront en 40 **points ou par handicap, limité** à 40 reprises

Article 4 :

Dès qu'un joueur de 4 Billes parviendra à une moyenne de 4,00, il ne pourra plus jouer dans cette catégorie et devra s'inscrire en Libre R4

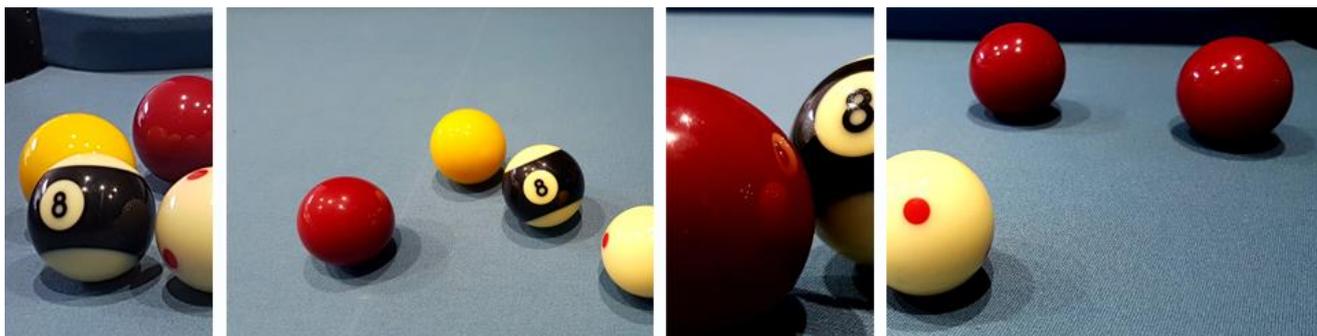


**FEDERATION FRANCAISE
DE BILLARD**



**LIGUE DU
CENTRE VAL DE LOIRE**

**CODE
SPORTIF**



BLACKBALL

2020 - 2021

TABLE DES MATIERES

.....	1
TITRE I :.....MATERIEL - REGLES DE JEU - TENUE SPORTIVE	5
CHAPITRE I - MATERIEL	5
CHAPITRE II - REGLES DE JEU.....	5
CHAPITRE III - TENUE SPORTIVE	5
TITRE II :.....LES OFFICIELS	6
CHAPITRE I.....	6
LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE.....	6
<i>Article 2.1.01 - Désignation.....</i>	<i>6</i>
<i>Article 2.1.02 - Rôle officiel</i>	<i>6</i>
CHAPITRE II.....	7
LE DIRECTEUR DE JEU.....	7
<i>Article 2.2.01 - Désignation.....</i>	<i>7</i>
<i>Article 2.2.02 - Rôle officiel</i>	<i>7</i>
CHAPITRE III.....	8
LE JUGE ARBITRE.....	8
<i>Article 2.3.01 - Désignation.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 2.3.02 - Rôle officiel</i>	<i>8</i>
<i>Article 2.3.03 - Domaine d'application des règles</i>	<i>8</i>
CHAPITRE IV L'ARBITRE	9
<i>Article 2.4.01 - Désignation.....</i>	<i>9</i>
<i>Article 2.4.02 - Légitimité.....</i>	<i>9</i>
<i>Article 2.4.03 - Tenue vestimentaire</i>	<i>9</i>
<i>Article 2.4.04 - Rôle officiel</i>	<i>9</i>
<i>Article 2.4.05 - Devoirs.....</i>	<i>10</i>
TITRE III :.....CHAMPIONNATS	11
CHAPITRE I.....	11
GENERALITES	11
<i>Article 3.1.01 - Définition</i>	<i>11</i>
<i>Article 3.1.02 - Finalité.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 3.1.03 - Conditions de participation</i>	<i>11</i>
<i>Article 3.1.04 - Procédure d'inscription.....</i>	<i>12</i>
<i>Article 3.1.05 - Participation des joueurs étrangers</i>	<i>13</i>
<i>Article 3.1.06 - Respect des règlements.....</i>	<i>13</i>
<i>Article 3.1.07 - Forfaits – Sanctions - Cartons.....</i>	<i>13</i>
<i>Article 3.1.08 - Joueur ou équipe en retard.....</i>	<i>14</i>
<i>Article 3.1.09 - Abandon en cours de compétition.....</i>	<i>15</i>
<i>Article 3.1.10 – Dates et lieux des compétitions</i>	<i>15</i>
<i>Article 3.1.11 - Attribution du titre</i>	<i>15</i>
<i>Article 3.1.12 – Arrêt en cours de saison.....</i>	<i>15</i>
CHAPITRE II - CLASSIFICATION DES JOUEURS & DES EQUIPES	16
<i>Article 3.2.01 - Les catégories</i>	<i>16</i>
CHAPITRE III - CHAMPIONNAT PAR EQUIPES	18
<i>Article 3.3.01 - Organisation</i>	<i>18</i>
<i>Article 3.3.02 – Composition des équipes</i>	<i>18</i>
<i>Article 3.3.03 - Nom des équipes</i>	<i>18</i>

Article 3.3.04 - Finalités des championnats	18
Article 3.3.05 - Comportement des équipes.....	18
Article 3.3.06 – Remplacement de joueur.....	18
Article 3.3.07 - Fonctionnement Sportif.....	19
Article 3.3.08 - Equipe forfait - Sanctions - Cartons.....	20
Article 3.3.09 - Attribution du titre	20
Article 3.3.10 - Distribution des récompenses	20
Article 3.3.11 - Montée ⇄ Descente	20
Article 3.3.12 – En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes	20
Article 3.3.13 – Classement Individuel par équipe.....	21
CHAPITRE IV - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS	22
Article 3.4.01 - Organisation.....	22
Article 3.4.02 - Finalités des championnats	22
Article 3.4.03 - Fonctionnement sportif.....	22
Article 3.4.06 - Distribution des récompenses	22
TITRE IV :.....TOURNOIS REGIONAUX.....	23
CHAPITRE I - LES CIRCUITS.....	23
Article 4.1.01 - Attribution des tournois régionaux	23
Article 4.1.02 - Définition des Têtes de Série	23
Article 4.1.03 - Planning théorique	24
CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF	26
Article 4.2.01 - Formule de jeu	26
Article 4.2.02 - Tirage au sort	27
Article 4.2.03 - Attribution des points de classement.....	28
Article 4.2.04 - Distribution des trophées et primes	28
Article 4.2.05 - Transmission des résultats	29
TITRE V :.....COUPE DU CENTRE PAR EQUIPES	30
CHAPITRE I - GENERALITES	30
Article 5.1.01 - Définition.....	30
Article 5.1.02 - Conditions de participation	30
Article 5.1.03 - Procédure d'inscription.....	30
Article 5.1.04 - Droits d'engagement.....	30
CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF	31
Article 5.2.01 - Nombre de participants.....	31
Article 5.2.02 - Nombre de qualifiées - Convocation.....	31
Article 5.2.03 - Tirage au sort	31
Article 5.2.04 - Déroulement et distances des matchs.....	31
Article 5.2.05 - Attribution du titre	31
Article 5.2.06 - Distribution des primes.....	31
Article 5.2.07 - Transmission des résultats	31
TITRE VI :.....ANNEXES	32
ANNEXE I - PLACES QUALIFICATIVES.....	32
Article 6.1.01 – Répartition des places qualificatives	32
ANNEXE II - POINTS DE CLASSEMENT	34
Article 6.2.01 – Catégories spécifiques	34
Article 6.2.01 – Catégorie Mixte Nationale 2.....	35

AVANT- PROPOS

IMPORTANT

La saison 2020-2021 étant la cinquième saison du circuit régional, la CSLB de la LBCVL ne modifiera pas la réglementation en cours de saison, sauf pour l'adapter à des situations nouvelles impérieuses et sous réserve de validation par le Comité Directeur de la LBCVL

Le travail d'évolution du Code Sportif pour la saison suivante devra être achevé pour la réunion du Comité Directeur du mois de mai, pour une validation lors de l'AG de juin.

TITRE I :.....MATERIEL - REGLES DE JEU - TENUE SPORTIVE

CHAPITRE I - MATERIEL

Voir Code Sportif National.

CHAPITRE II - REGLES DE JEU

Voir Code de l'arbitrage

CHAPITRE III - TENUE SPORTIVE

Voir Code Sportif National.

Les jeunes des catégories U15 et U18 sont autorisés à porter un jean noir.

Les joueurs seront rappelés à l'ordre si les parties intimes ou sous-vêtements sont visibles lors des matchs.

Pour de nouveaux clubs et au cas par cas, une dérogation pourra être donnée par la CSLB pour le premier TR.

Pour toutes les compétitions gérées par la Commission Nationale Blackball (CNB), la tenue définie par cet organe est obligatoire (voir Code Sportif Blackball de la Commission Nationale)

TITRE II :.....LES OFFICIELS

CHAPITRE I LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE

Article 2.1.01 - Désignation

Il est élu ou désigné par le Comité Directeur de sa Ligue et est chargé d'organiser une Commission Sportive de Ligue.

Article 2.1.02 - Rôle officiel

Le responsable sportif de Ligue a pour missions de :

- 1) S'assurer auprès de la Ligue que les participants aux compétitions **sont à jour de leur licence**.
- 2) Centraliser les informations nouvelles et les modifications éventuelles apportées par la CSN Blackball et en informer, dans les meilleurs délais, l'ensemble des clubs de la Ligue.
- 3) Organiser et mettre en application le Championnat du Blackball selon le règlement sportif interne à la Ligue (Il doit être transmis par e-mail au Secrétariat Fédéral pour le 31 octobre au plus tard).
- 4) Déterminer, le calendrier de la ligue, les dates et lieux des compétitions de la Ligue et en informer les clubs.
- 5) Centraliser les engagements des équipes (bordereau et règlement)
 - ❖ Il transmet par e-mail au Secrétariat Fédéral et au responsable des Championnats par équipes de la CSN Blackball une copie des bordereaux sous format informatique (Excel).
 - ❖ Il transmet au trésorier de la Ligue, la totalité des chèques collectés et établis à l'ordre de la Ligue avec le bordereau prévu à cet effet. La Ligue transmettra un chèque global à la Fédération.
- 6) Transmettre régulièrement au responsable de la CN Blackball, les tableaux de compétitions ainsi que les classements mis à jour dans les différentes catégories de la Ligue (tous les mois si possible et si nécessaire).
- 7) Établir le classement et les mises à jour des différentes compétitions de la Ligue.
- 8) Respecter impérativement la date butoir de transmission des résultats.
- 9) Favoriser l'adhésion de nouveaux clubs à la Fédération.
- 10) Participer aux réunions de la ligue
- 11) Faire un compte rendu sportif pour l'assemblée générale de la ligue

CHAPITRE II LE DIRECTEUR DE JEU

Article 2.2.01 - Désignation

Les épreuves se déroulant dans une même salle, elles sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un Directeur de Jeu. Il est désigné par le responsable sportif lié au niveau de la compétition, ainsi lors des compétitions de Ligue, le Directeur de Jeu est nommé par le responsable sportif de ligue.

Article 2.2.02 - Rôle officiel

Le Directeur de Jeu a pour missions de :

- 1) Faire respecter l'interdiction de fumer dans la salle.
- 2) Faire respecter l'absence d'alcool dans l'aire de jeu.
- 3) Vérifier le bon état du matériel.
- 4) Agencer la salle avec les éléments fournis (publicités, scoreurs, affiches, etc.)
- 5) Exiger la présentation des licences avant l'entrée en compétition des joueurs.
- 6) Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs.
- 7) Organiser les tours de jeu.
- 8) Désigner, en concertation avec le Juge Arbitre, les arbitres des matchs.
- 9) Veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- 10) Enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition en indiquant le motif sur la feuille de match.
- 11) Vérifier la mise en place d'un podium pour la remise des trophées.
- 12) Faire prendre des photos lors de la compétition et de la remise des trophées.
- 13) Faire rédiger un article sur la compétition et le transmettre à l'instance sportive concernée.
- 14) Assurer la transmission des feuilles de résultats et d'engagements, dans les délais impartis, après les avoir contresignées.
- 15) Disqualifier les joueurs qui transgresseraient les règles du Code Sportif.
- 16) Établir à l'attention de l'instance sportive concernée, un bref compte-rendu sur les conditions de déroulement de l'épreuve et les éventuels problèmes rencontrés.

Les missions du Directeur de Jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

CHAPITRE III LE JUGE ARBITRE

Le Juge Arbitre est aussi un arbitre.

Article 2.3.01 - Désignation

Lors des compétitions officielles de Ligue :

- ❖ Le Juge Arbitre est désigné par le responsable de l'arbitrage Blackball de la Commission d'arbitrage de la Ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif Blackball de la Ligue et le club organisateur.
- ❖ Le Juge Arbitre doit obligatoirement être Arbitre de Ligue (au minimum).

Article 2.3.02 - Rôle officiel

Le Juge Arbitre a pour missions de :

- Superviser l'arbitrage des matchs en cours.
- Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- Désigner les Arbitres pour chaque match, en concertation avec le Directeur de Jeu.
- Veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- Trancher tous litiges d'arbitrage.
- Établir par écrit, signer et transmettre au Directeur de Jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ou mentionner l'absence d'incident.

Article 2.3.03 - Domaine d'application des règles

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves organisées ou reconnues par la FFB.

Au cours d'un match, les cas exceptionnels non prévus au présent règlement, sont laissés à l'appréciation de l'arbitre qui officie en concertation avec le Juge Arbitre. Dans ce cas, à l'issue du match, le Juge Arbitre en réfère au Directeur de Jeu qui fera parvenir un rapport à la Commission d'Arbitrage de Ligue (CAL).

CHAPITRE IV L'ARBITRE

Article 2.4.01 - Désignation

Lors des compétitions officielles de Ligue :

- ❖ Les arbitres sont désignés par le responsable de l'arbitrage Blackball de la Commission d'Arbitrage de la Ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif de la Ligue et le club organisateur.
- ❖ Les arbitres doivent obligatoirement être Arbitres de Ligue (au minimum).

Article 2.4.02 - Légitimité

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être en mesure de présenter sa licence et sa carte d'arbitre en cours de validité.

En cas d'impossibilité d'avoir un nombre d'arbitres suffisant, le Directeur de Jeu ou le Juge Arbitre peuvent faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

Article 2.4.03 - Tenue vestimentaire

La tenue d'arbitre définie par le code sportif national est obligatoire.

Les arbitres suppléants, définis à l'article précédent, peuvent officier en tenue club.

Article 2.4.04 - Rôle officiel

Suivant les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match du début à la fin, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et n'intervenir que sur les coups délicats d'une des tables qu'il supervise.

L'arbitre a pour missions de :

- Contrôler l'état du matériel et des tracés réglementaires.
- Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- Vérifier que les compétiteurs ont une feuille de match et un stylo.
- Vérifier que les règles soient toujours bien respectées.
- Sanctionner, le cas échéant, tout licencié qui a contrevenu aux règlements fédéraux.
- Intervenir à chaque faute, mais ne pas avertir un joueur qu'il est sur le point de commettre une faute.

- Annoncer "faute" ou "30 secondes" à voix haute.
- Confirmer à voix haute les annonces du joueur, telle que "total" (par exemple).
- Nettoyer les billes à chaque demande et, s'il le juge utile, décider de changer le jeu de billes si elles sont en mauvais état ou de poids différents (seul l'arbitre est autorisé à toucher les billes)
- Décider rapidement en cas de litige.
- Prévenir le Juge Arbitre en cas de litiges survenus durant un match, afin de rédiger un rapport.
- Certifier l'exactitude des résultats sur la feuille de match.
- Veiller à ce que le joueur n'ayant pas la main reste assis sur la chaise prévue à cet effet.

Article 2.4.05 - Devoirs

L'arbitre a pour devoir de :

- Avoir à tout moment une attitude digne et discrète, tout en faisant preuve de tact et de fermeté.
- Faire preuve de diplomatie pour éviter les heurts en cas de litige et ne jamais transgresser les règlements sportifs.
- Porter une tenue vestimentaire irréprochable, conforme aux exigences de la compétition, en accord avec le Directeur de Jeu.
- Porter un brassard ou un polo d'arbitre.

TITRE III :.....CHAMPIONNATS

CHAPITRE I GENERALITES

Article 3.1.01 - Définition

Les Championnats individuels et par équipes sont des compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Française de Billard.

Les championnats sont constitués de tournois régionaux dans chaque catégorie.

Certaines divisions du championnat par équipes peuvent se disputer dans les clubs ou salles affiliés à la LBCVL.

Article 3.1.02 - Finalité

Il y a un circuit par catégorie individuelle et un championnat par division équipes.

Chaque circuit est composé d'un nombre de tournois défini chaque saison par le responsable sportif Blackball de la Ligue.

Les tournois régionaux sont des "étapes du Championnat de Ligue" puisque les circuits sont qualificatifs pour les championnats de France.

A partir de la saison 2017-2018, le barrage de ligue est supprimé au profit du championnat de Ligue. Les joueurs de moins de 23 ans feront une compétition appelée « jeune ». A la fin de ce championnat seront désignés les champions de ligue Benjamins, Juniors et Espoirs dans l'ordre du classement. Si le nombre de joueurs U15, U18 et U23 venaient à augmenter, nous organiserions des championnats distincts.

Les effectifs pouvant fluctuer d'une saison sur l'autre, la réunion d'encadrement devra valider les différentes orientations avant le début des championnats individuels en octobre.

Le nombre de qualifiés aux championnats de France par le championnat de ligue - cf. Titre VI – Annexes, en fin de ce code sportif.

Article 3.1.03 - Conditions de participation

A – Individuels

Les compétitions sont ouvertes aux :

- titulaires de la licence fédérale délivrée par la Ligue de Billard du Centre Val de Loire, qu'elle soit obtenue par l'intermédiaire d'un club ou par une salle partenaire.
- joueurs (et joueuses) n'ayant pas de licence ou ayant une licence prise dans une autre Ligue à hauteur d'un seul tournoi régional pour la saison en cours.

Cette personne devra prendre une licence dans la ligue pour continuer à participer aux tournois régionaux.

Les joueurs classés dans la Catégorie Mixte Master ne sont pas autorisés à participer au championnat de ligue mixte de la LBCVL.

Lors des tournois régionaux, chaque joueur pourra participer à un seul tournoi spécifique et au tournoi mixte ou à deux spécifiques uniquement s'il s'agit du tournoi jeune et féminin.

Une annulation de participation moins de une semaine avant la date de la compétition sera sanctionnée selon des dispositions financières de l'année en cours.

B - Equipes

Toutes les équipes à jour du paiement de leur engagement par équipes pour la saison sportive en cours, sont autorisées à participer aux épreuves des Championnats de France dès les phases éliminatoires de département (ou de district), si elles existent. Les joueurs composant l'équipe doivent être à jour du paiement de leur licence pour la saison sportive en cours, et l'avoir prise dans le même club ou être dans le cas du joueur isolé défini par le code sportif national. Le paiement des droits d'engagement des équipes et des joueurs qui les composent doit être effectué avant la date fixée par la Ligue (voir dispositions financières de la saison en cours).

Les équipes DN1 et DN2 ayant un championnat spécifique, n'ont pas le droit de participer au championnat par équipes de Ligue.

Un des joueurs de l'équipe est désigné «Capitaine». Il est responsable de la tenue de la feuille de match, de la tenue de ses joueurs et du respect du code sportif en vigueur. Le capitaine de chaque équipe sera responsable de la saisie, sur informatique, du résultat de la feuille de match à l'issue de celui-ci. Il doit présenter le bordereau d'engagement de l'équipe et les licences des joueurs à chaque rencontre.

Le fait de déclarer une équipe à la FFB, n'oblige pas cette équipe à participer au championnat DN3 ou DR1. La participation à une compétition n'est pas obligatoire. Elle le devient dès lors que le club l'a entériné par écrit.

Pour les compétitions individuelles et équipes après les phases de Ligue (finale du championnat de France, Coupe de France ...), les conditions de participation sont définies dans le code sportif national.

Tout joueur devra être en mesure de prouver son identité à la demande du Directeur de Jeu.

Les compétitions, hors qualifications aux championnats de France peuvent permettre des conditions de participation particulières qui apparaîtront dans le règlement spécifique à celle-ci.

Article 3.1.04 - Procédure d'inscription

A - Individuelle

Pour chaque compétition individuelle, le club doit inscrire ses joueuses et joueurs sur le site **bap.ffbsportif.com**, effectuer le virement bancaire grâce au RIB fourni et transmettre le bordereau récapitulatif des inscriptions au responsable de la CSL chargé de les valider. Le libellé du virement devra respecter ce format : TR2 Blackball – N° de club

Pour les joueurs extérieurs à la Ligue ou à la FFB, voir note 2018.001 diffusée aux clubs et en ligne sur le site de la LBCVL.

B - Equipes

Une équipe ne peut, de son propre chef, s'engager à une quelconque épreuve des Championnats de France.

L'engagement se fait uniquement au moyen d'un bordereau qui doit être impérativement renseigné et signé par le Président du Club, certifiant ainsi que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits d'engagement de l'équipe sont à jour.

Les bordereaux sont à adresser au responsable sportif de la Ligue. Ces bordereaux se présentent sous format informatique (Excel) et doivent être remplis et transmis sous le même format.

L'inscription au championnat DN3 doit se faire sur un bordereau particulier, fourni par la CSL.

Le montant des droits d'engagements est fixé chaque saison par la Ligue du Centre (voir dispositions financières de la saison en cours), ainsi que le montant des amendes en cas de forfait.

Article 3.1.05 - Participation des joueurs étrangers

Voir Code Sportif National

Article 3.1.06 - Respect des règlements

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

En cas d'infraction, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la Commission de Discipline compétente.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une sanction automatique définie dans les articles ci-après. Elle est signifiée au joueur et à son club par un courrier ou un mail pour chacun émanant du responsable sportif Blackball de la Ligue.

Article 3.1.07 - Forfaits – Sanctions - Cartons

L'annulation de l'inscription doit être faite avant la date limite d'inscription.

L'absence d'un joueur, d'une joueuse est considérée comme « Forfait » si elle intervient après la date limite d'inscription.

Le forfait d'un joueur, d'une joueuse ou d'une équipe peut être excusé ou non, suivant les cas de figures et les justificatifs fournis.

Dans le cas d'un forfait excusé, le joueur, la joueuse ou l'équipe n'est pas sanctionnable (sauf cas spécifié si plusieurs forfaits excusés surviennent).

Dans tous les cas, l'information du forfait doit être communiquée **par courriel** au responsable sportif Blackball de la Ligue, à l'adresse suivante : cslbcentre@gmail.com

1^{er} cas : Forfait signalé au moins 72 heures avant le début de la compétition
Le forfait est considéré valablement excusé dans les compétitions individuelles.

2^{ème} cas : Forfait signalé après 72 heures avant le début de la compétition
Le forfait peut être considéré excusé pour cas de force majeure par le responsable sportif Blackball de la Ligue (hospitalisation, accident de la route, autres cas d'empêchement ...).
L'intéressé doit néanmoins fournir tous les justificatifs de son forfait dans les 72 heures qui suivent la compétition.

Les forfaits non excusés peuvent entraîner des sanctions déterminées par la commission sportive de la Ligue.

Un joueur qui ne respecte pas les règlements liés au bon comportement et à la tenue vestimentaire sportive subira des sanctions avec le système suivant :

 **Carton jaune** en cas de non-respect des règlements de façon raisonnable.

 **Carton rouge** pour l'obtention d'un 2^{ème} carton jaune, y compris lors d'un week-end différent, et en cas de non-respect flagrant des règlements.

Le carton jaune maintient le joueur en compétition pour le week-end, sauf dans le cas d'une tenue non réglementaire où le joueur ne pourra pas jouer tant que celle-ci ne sera pas conforme. Le carton jaune reste valable pendant trois TR suivant celui où il a été donné (toutes saisons confondues).

Le carton rouge entraîne l'exclusion pour le week-end et de potentielles sanctions par la Commission de Discipline compétente. En cas de récurrence de cartons rouges, il y a exclusion pour le week-end et le prochain week-end de compétitions.

Article 3.1.08 - Joueur ou équipe en retard

A - Au pointage

Le Directeur de Jeu peut contrôler les licences et la tenue sportive des joueurs avant leur entrée en compétition.

Le pointage se fait lors de l'appel pour le 1^{er} match des joueurs et des équipes.

- Pas d'échauffement pour les compétitions individuelles. (NTS et TS).

B - A l'appel des matchs

Lancement et fin d'un match :

- Un pré-appel sera fait pour prévenir les joueurs qu'ils seront les prochains à jouer.
- Un match est lancé dès que la table de marque en aura fait l'annonce.
- Trois minutes après la première annonce, « dernier appel avant manche perdue »
- Cinq minutes après la première annonce, « première manche perdue »
- Une manche perdue toutes les cinq minutes.

Le joueur, la joueuse ou le capitaine d'équipe est tenu de se présenter à la table de marque immédiatement.

Le premier joueur, ou joueuse ou capitaine d'équipe à se présenter à la table de marque sera pointé et invité à se rendre sur le ou les billards désignés.

Le second joueur, ou joueuse ou capitaine d'équipe à se présenter à la table de marque se verra confier la bille blanche et la feuille de match.

Le match devra être lancé « immédiatement », sans échauffement, sauf si le directeur de jeu en a donné l'autorisation.

Une fois le match terminé, le joueur ou joueuse ou capitaine d'équipe vainqueur devra rapporter la bille blanche et la feuille de match signé des deux joueurs, joueuses ou capitaines, à la table de marque.

Retard :

Si les deux joueurs ou joueuses ou capitaines d'équipe ne se sont pas présentés à la table de marque, un second appel est effectué 5 minutes après le premier.

L'annonce faite est : dernier appel avant manche perdue.

Tout joueur, ou joueuse ou capitaine d'équipe ne se présentant pas 5 minutes après cet appel se verra pénaliser de 2 manches perdues

Tout retard supplémentaire de 5 minutes verra la même sanction appliquée.

Lorsque la sanction totale atteint la distance du match, celui-ci est donné perdu. .

Le joueur, la joueuse ou l'équipe en retard reste dans le tableau dans la partie double KO.

Tous les joueurs de l'équipe doivent être présents sur l'aire de jeu pendant un match. Les matches doivent s'enchaîner sans retard. Toute partie lancée en l'absence d'un joueur voit cette partie perdue pour l'équipe.

Article 3.1.09 - Abandon en cours de compétition

Tout joueur ou équipe qui, sans motif justifié et reconnu valable par le Directeur de Jeu, abandonne en cours d'épreuve (l'épreuve commence à l'appel de la table de marque, jusqu'aux remises des récompenses), outre les sanctions disciplinaires auxquelles il s'expose, perd son droit à percevoir quelque indemnité que ce soit.

Article 3.1.10 – Dates et lieux des compétitions

Toutes les compétitions individuelles sont organisées théoriquement sur les samedis des compétitions régionales accueillant le championnat par équipes DN3 et DR1

Chaque saison, la commission sportive Blackball de la Ligue détermine la répartition des dates.

Certaines divisions en équipes peuvent se disputer dans les clubs affiliés à la LBCVL.

Article 3.1.11 - Attribution du titre

Le vainqueur d'un championnat de la Ligue est déclaré :

"Champion de la Ligue du Centre Val de Loire de Billard Blackball dans la catégorie....."

Article 3.1.12 – Arrêt en cours de saison

Arrêt en cours de saison avec reprise avant CDF :

-La commission sportive statuera en fonction des possibilités qui lui sont données.

-Arrêt après mi-saison avec CDF :

- Arrêt des classements à la mi-saison.
- Le premier est champion et qualifié pour les CDF.
- Effectuer les montées descentes avec ce classement.

Arrêt avant mi-saison sans CDF :

-Saison blanche pas assez de matchs effectués pour faire un classement équitable.

Arrêt après mi-saison sans CDF :

- Arrêt des classements à la mi-saison.
- Effectuer les montées descentes avec ce classement.
- Pas de champion de ligue.

CHAPITRE II - CLASSIFICATION DES JOUEURS & DES EQUIPES

Article 3.2.01 - Les catégories

La Fédération Française de Billard organise annuellement 11 Championnats de France de Blackball et une Finale nationale dans les 12 catégories suivantes :

- Masters
- Nationale I
- Nationale 2
- Espoirs
- Juniors
- Benjamins
- Féminines
- Vétérans
- Handi-Billard
- Equipes DN1
- Equipes DN2
- Equipes DN3

Au sein de la LBCVL existe une catégorie dite « Handi-Billard ». Cette catégorie est réservée aux personnes en fauteuil. Voir ci-dessous.

Les compétitions organisées par la Ligue permettent de qualifier directement les joueurs et joueuses pour les compétitions : Nationale 2, Espoirs, Juniors, Benjamins, Vétérans, Féminines, Handi Billard et Equipes DN3.

A – Master

Catégorie mixte regroupant les joueurs sélectionnés pour le circuit Blackball Master de la saison.

B – Nationale 1

Catégorie mixte regroupant les joueurs ayant disputés le championnat de France Nationale 1 de la saison achevée, ainsi que les joueurs descendant de la catégorie Master.

Le championnat de France Nationale 1 est réservé aux joueurs ayant fait les tournois nationaux.

C – Nationale 2

Catégorie mixte regroupant les joueurs ayant disputé le championnat de France Nationale 2 de la saison achevée, ainsi que tous les joueurs de Nationale 1 de la saison précédente qui n'ont pas confirmé.

Le championnat de France de Nationale 2 est réservé aux joueurs issus des ligues.

D – Espoirs

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 23 ans au 1^{er} janvier suivant l'ouverture de la saison sportive. *(Un Espoir ne peut donc pas avoir 24 ans lors de la Finale du Championnat de France)*

E – Juniors

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 18 ans au 1^{er} janvier suivant l'ouverture de la saison sportive. *(Un Junior ne peut donc pas avoir 19 ans lors de la Finale du Championnat de France)*

H – Benjamins

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 15 ans au 1^{er} janvier suivant l'ouverture de la saison.

G – Vétérans

Catégorie mixte pour les joueurs ayant au moins 40 ans au 1^{er} janvier suivant l'ouverture de la saison sportive.

F – Féminines

Catégorie spécifique sans limite d'âge.

I – Handi-Billard

Catégorie mixte pour les joueurs en fauteuil. *Il n'y a pas de championnat de France dans cette catégorie, mais une Finale nationale. La liste des joueurs souhaitant participer à cette finale nationale devront se faire connaître au plus tard 2 mois avant la date de la finale sous peine de ne pas pouvoir y participer.*

J – Équipes DN1

Catégorie par équipe regroupant les 12 meilleures équipes

K – Équipes DN2

Catégorie par équipe regroupant les 12 meilleures équipes non DN1

L – Equipes DN3

Catégorie par équipes regroupant l'ensemble de toutes les équipes non classées en catégorie DN1 ou DN2.

Les résultats des Championnats de France déterminent les sous catégories suivantes :

- DN3 : les équipes DN2 reléguées + les meilleures équipes de la saison précédente dans la Ligue
- DR1 Equipes n'ayant pas réussi à se qualifier en DN3

La Division Nationale 3 (DN3) est la plus haute division dans une Ligue. Elle comprend des équipes de la même Ligue (un seul groupe de DN3 par Ligue).

Les Divisions Régionale 1 (DR1) sont les plus hautes divisions dans une Ligue après la DN3. Elle comprend des équipes de la même Ligue.

Le nombre d'équipes déterminent le nombre de divisions.

CHAPITRE III - CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Article 3.3.01 - Organisation

Les championnats de Ligue par équipes sont sous la responsabilité du responsable sportif de la Ligue. Les équipes appartiennent à leur club et non aux joueurs qui les composent.

Article 3.3.02 – Composition des équipes

Voir code sportif national

Article 3.3.03 - Nom des équipes

Voir Code Sportif National.

Article 3.3.04 - Finalités des championnats

Les championnats par équipes des différentes divisions permettent d'atteindre certains des objectifs suivants :

- Remporter le championnat de sa division
- Monter de division pour la saison suivante
- Se qualifier pour les championnats de France ou le barrage ligue, le cas échéant

Voir Titre VI – Annexe, en fin de ce CS.

Article 3.3.05 - Comportement des équipes

Les équipes et les joueurs qui les composent se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement. Ils doivent :

- Etre présents à leur heure de convocation
- Etre en tenue réglementaire.
- Remplir leur feuille de match aux horaires demandés
- S'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet
- Rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match
- Refaire systématiquement les triangles après chaque match
- Ramener la bille blanche à la table de marque après chaque match
- Ne pas attendre le 2^{ème} appel pour se présenter à la table de marque

Article 3.3.06 – Remplacement de joueur

Les règles de remplacement sont décrites sur le code sportif national.

Lors des compétitions gérées par la LBCVL, deux remplacements sont autorisés lors de chaque match, à partir de la 2^{ème} session.

Les joueurs remplacés ne peuvent plus réintégrer l'équipe avant la fin du match.

Article 3.3.07 - Fonctionnement Sportif

Le championnat DN3 est organisé en formule championnat groupant les 10 meilleures équipes. Les journées de championnat DN3, de DR1 et de DR2 se disputeront lors des tournois régionaux. Si le nombre d'équipes devenait incompatible avec l'organisation des TR, les journées de championnat DR2 se disputeraient dans les salles affiliées à la LBCVL.

Si le nombre d'équipes inscrites lors de la réunion de début de saison est inférieur à 10, toutes les équipes seront groupées dans la seule division DN3.

Formation des poules de DR1 :

La modification de la DR1 devient nécessaire pour accueillir plus d'équipes. Cette proposition nous permet de le faire sans pour autant augmenter le nombre de billards.

-Faire une DN3 de 10 équipes et faire deux divisions DR1.

⇒ **Composition poules :**

Soit par rapport au classement de l'année précédente.

Tirage au sort pour les nouvelles équipes.

Si 12 équipes faire 2 poules de 6 :

Faire un championnat de 5 journées tout le monde se rencontre.

Les trois premiers dans une poule haute

Les trois derniers dans une poule basse

Faire un championnat de 5 journées tout le monde se rencontre.

Les deux premiers de la poule haute montent en DN3.

Si 13 équipes faire 2 poules une de 6 et une de 7 :

Faire un championnat de 5 journées tout le monde se rencontre pour la poule de 6.

Faire un championnat de 6 journées tout le monde se rencontre pour la poule de 7.

Les trois-quatre premiers dans une poule haute

Les trois derniers dans une poule basse

Faire un championnat de 5-6 journées tout le monde se rencontre.

Les deux premiers de la poule haute montent en DN3.

Si 14 équipes faire 2 poules de 7 :

Faire un championnat de 6 journées tout le monde se rencontre pour la poule de 7.

Les trois premiers dans une poule haute + le meilleur 4ème (égalité voit paragraphe égalité équipe)

Les trois derniers dans une poule basse

Faire un championnat de 6 journées tout le monde se rencontre.

Les deux premiers de la poule haute montent en DN3.

Article 3.3.08 - Equipe forfait - Sanctions - Cartons

Une équipe est déclarée forfait, si elle ne présente pas au minimum 2 joueurs.

Le forfait d'une équipe peut être excusé ou non, suivant les cas de figures et les justificatifs fournis. Dans tous les cas, les matchs ne sont pas rejoués.

Pour les équipes dont le forfait a été jugé valablement excusé, il n'y a pas de sanction à leur égard.

Voir l'article 3.1.06 – Forfait – Sanctions - Cartons, pour plus de détails.

Article 3.3.09 - Attribution du titre

L'équipe terminant première de sa division est déclarée :

"Championne de Ligue LBCVL de Billard Blackball dans la catégorie Dxx"

Article 3.3.10 - Distribution des récompenses

Les championnats ne sont pas primés.

Remise des trophées le dimanche à l'issue de la dernière journée de championnat.

Article 3.3.11 - Montée ⇄ Descente

Les derniers et avant derniers de DN3 en fin de saison descendront en DR1 l'année suivante.

Les 2 premiers de DR1 haute montent en DN3 l'année suivante

Cas particulier :

- Si une équipe de DN3 n'existe plus l'année suivante : Rattrapage du premier relégable DN3
- Descente d'une équipe de DN2 en DN3 : Descente du premier non relégable DN3 en DR1
- Montée d'une équipe DN3 en DN2 : Rattrapage du premier relégable de DN3
- Si une équipe montante en DR1 n'existe plus l'année suivante : Rattrapage de l'équipe DR1 suivante dans le classement.

Article 3.3.12 – En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes

En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par les critères suivants et en respectant l'ordre de priorité suivant :

- 1) Le nombre de matchs gagnés entre elles (ce qui peut inclure plus de deux équipes)
- 2) La différence de manches gagnées sur leur match aller et retour ("match-average" particulier)
- 3) La différence de manches gagnées sur tout le championnat ("match-average" général)
- 4) Le joueur le mieux classé individuellement dans ce championnat. Si le meilleur joueur de chaque équipe possède le même nombre de points, prendre le joueur suivant, et ainsi de suite jusqu'à départage.

Article 3.3.13 – Classement Individuel par équipe

Ce classement représente le meilleur joueur en équipe.

Il y a un classement DN3, DR1, DR2 ...

Le classement sera :

+2 pts par match gagné

-1 pt par match perdu.

+1 pt par casse-ferme et reprise-ferme.

Précision : la "reprise-ferme" n'est comptabilisée que lorsqu'il n'y a eu que la casse de jouée.

Un trophée sera donné pour le meilleur joueur de DN3, DR1 ...

Ce classement sera pris en compte lors d'égalité entre équipes. (Article 3.3.12).

CHAPITRE IV - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

Article 3.4.01 - Organisation

Le championnat de Ligue individuel est placé sous la responsabilité du responsable sportif de la Ligue.

Article 3.4.02 - Finalités des championnats

Les championnats des différentes catégories permettent d'atteindre certains des objectifs suivants :

- Remporter le titre de champion de Ligue, dans chaque catégorie.
- Se qualifier pour les championnats de France ou pour la finale de ligue, le cas échéant.

Article 3.4.03 - Fonctionnement sportif

Ces compétitions attribuent des points aux participants en fonction de la performance, réalisant ainsi un classement général dans chaque catégorie.

Le classement détermine le champion de Ligue de chaque catégorie et les places qualificatives aux championnats de France.

Article 3.4.06 - Distribution des récompenses

Les championnats sont primés selon les dispositions financières en cours.

Certaines catégories sont primées à chaque tournoi régional (voir dispositions financières en cours).

TITRE IV :.....TOURNOIS REGIONAUX

CHAPITRE I - LES CIRCUITS

Article 4.1.01 - Attribution des tournois régionaux

A - Demande d'organisation

Un Club affilié à la Ligue ou tout groupement désireux d'organiser un tournoi régional doit adresser sa demande au responsable sportif Blackball de la Ligue à l'aide du dossier de demande d'organisation d'un tournoi régional.

B - Attribution

Le responsable sportif Blackball de la Ligue est souverain pour décider de l'attribution de la compétition. En cas de pluralité de demandes, la priorité sera donnée à un Club affilié à la Ligue.

Article 4.1.02 - Définition des Têtes de Série

Les Têtes de Série sont des joueurs ou joueuses qui intègrent les compétitions, soit en étant placées dans les phases en double KO, soit après les phases qualificatives en double KO, en fonction de leur classement. Les autres sont des Non Têtes de Série (NTS).

La liste des têtes de série est déterminée par rapport à la liste définitive des inscrits validée par le responsable sportif Blackball de la Ligue chargé des inscriptions.

A - Têtes de série Catégorie Mixte Nationale 2

Le nombre de têtes de série est déterminé en fonction du nombre d'inscrits.

⚡	Tournoi inférieur à 80 joueurs	-> 16 TSA
⚡	Tournoi entre 81 et 96 joueurs	-> 16 TSA / 16 TSB
⚡	Tournoi entre 97 et 112 joueurs	-> 16 TSA / 16 TSB / 16 TSC
⚡	Tournoi entre 113 et 128 joueurs	-> 32 TSA / 32 TSB
⚡	Tournoi entre 129 et 160 joueurs	-> 32 TSA / 32 TSB / 32 TSC

- Les joueurs les mieux classés du classement individuel glissant. (voir définition CS national)

Avec la mise en place du classement glissant, la définition des têtes de série sera toujours la même quel que soit le tournoi régional.

B - Têtes de série Vétérans, Féminines et Espoirs.

Le nombre de têtes de série est déterminé en fonction du nombre d'inscrits.

- 🏆 Tournoi à moins de 16 joueurs → 4 TS
- 🏆 Tournois supérieur à 17 joueurs → 8 TS

- Les joueurs les mieux classés du classement individuel glissant

Avec la mise en place du classement glissant, la définition des têtes de série sera toujours la même quel que soit le tournoi régional.

Article 4.1.03 - Planning théorique

SAMEDI

08h00 - 08h25 Pointage pour les catégories vétéran et féminin.



❖ Tournoi Mixte N2

- 10h00 Convocation des Non Têtes de Série
Début des phases qualificatives
- 15h30 Convocation des Têtes de série B (pour 80 joueurs)
- 17h00 Convocation des Têtes de série A (pour 80 joueurs)

❖ Tournoi Espoirs

- 11h00 Convocation des NTS et TS

❖ Tournoi Vétérans

- 08h30 Convocation des NTS et TS

❖ Tournoi Féminines

- 08h30 Convocation des NTS et TS

❖ Finales spécifiques

A partir de 17H00 organisation de toutes les finales spécifiques

Podium spécifique

Fin des matchs vers minuit

Les feuilles de matchs des premières sessions de DR1 et DN3 devront être remplies et données à la table de marque la samedi soir au plus tard.

DIMANCHE

- 08h00 Convocation des équipes DN3
Echauffement (sur les billards utilisés pour leur match à suivre)
- 08h30 Démarrage de la 1ère session du championnat par équipes.
- 10h30 Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour 2^{ème} session.
Démarrage de la 2ème session du championnat par équipes.
- 13H00** **Finale de la catégories Mixte**
- 14h30** **Podiums Mixte**
- 15h00 Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour la 3^{ème} session
Démarrage de la 3^{ème} session du championnat par équipes.
- 17h00 Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour 4^{ème} session.
Démarrage de la 4^{ème} session du championnat par équipes.
- 19h00 Fin de la compétition

CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF

Article 4.2.01 - Formule de jeu

A - Tournoi régional Mixte Nationale 2

Le tournoi régional catégorie **Mixte N2 est limité à 160 joueurs.**

- ❖ **Déroulement pour moins de 80 joueurs** (16 TSA + poules)
 - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO
 - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
 - Un tour qualificatif de sortie de poule avant les TS.
 - Les TSA sont directement qualifiées en 1/16 de finale.

- ❖ **Déroulement pour 81 à 96 joueurs** (16 TSA +16 TSB + poules)
 - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO.
 - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
 - Un tour qualificatif de sortie de poule avant les TS.
 - Les TSB sont directement qualifiées pour le premier tour du tableau final.
 - Les TSA sont directement qualifiées en 1/16 de finale.

- ❖ **Déroulement pour 97 à 112 joueurs** (16 TSA +16 TSB + 16 TSC + poules)
 - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO.
 - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
 - Un tour qualificatif de sortie de poule avant les TS.
 - Les TSC sont directement qualifiées pour le 1er tour du tableau final.
 - Les TSB sont directement qualifiées pour le deuxième tour.
 - Les TSA sont directement qualifiées en 1/16 de finale.

- ❖ **Déroulement pour 113 à 128 joueurs** (32 TSA +32 TSB + poules)
 - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO.
 - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
 - Les TSB sont directement qualifiées pour le 1er tour du tableau final.
 - Les TSA sont directement qualifiées en 1/32 de finale.

- ❖ **Déroulement pour 129 à 160 joueurs** (32 TSA +32 TSB + 32 TSC + poules)
 - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO.
 - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
 - Les TSC sont directement qualifiées pour le 1er tour du tableau final.
 - Les TSB sont directement qualifiées pour le deuxième tour.
 - Les TSA sont directement qualifiées en 1/32 de finale.

❖ **Distances :**

- Lors des phases qualificatives, en poules double KO et sortie de poule, les distances sont de 3 manches gagnantes.
- Lors des tableaux finaux, en élimination directe, les distances sont de 4 manches gagnantes (soit à partir des têtes de séries)

Dans le cas d'un retard trop important du planning, le Directeur de Jeu peut réduire la distance des matchs de certains tours de jeu.

B - Tournoi régional catégories spécifiques

- Les tournois Vétérans sont limités à 80 joueurs
- Les tournois féminins sont limités à 32 joueuses.
- Les tournois Jeunes sont limités à 32 joueurs.
- Les tournois handi-billard sont limités à 8 joueurs.

❖ **Déroulement**

Tournois à élimination directe pour tous les tournois à l'exception des Handi Billard et jeunes, pour lesquels la formule sera adaptée au nombre de joueurs, par la CSL.

❖ **Distances :**

- 3 manches gagnantes.

Article 4.2.02 - Tirage au sort

Le tirage au sort est effectué par le responsable sportif Blackball de la Ligue via le logiciel de la FFB.

Article 4.2.03 - Attribution des points de classement

Individuel :

Après chaque tournoi régional et à réception des résultats, le responsable sportif Blackball de la Ligue ou un des membres de sa commission, établit le classement général régional en attribuant des points de classement et en utilisant le fonctionnement du classement glissant.

Classement glissant

Le classement est établi en permanence sur le nombre de tournois qui composent une saison. Cela induit que le tournoi régional n° « X » remplacera les points du tournoi régional n° « X » de la saison précédente. Les points de la saison précédente sont avec un ratio de **0,5**.

Ainsi un joueur qui termine la saison précédente avec 234 points, démarre la nouvelle saison avec 117 points.

Si sur une saison, le nombre de tournoi est inférieur à celui de la saison précédente, les points acquis sur le tournoi supplémentaire seront retirés à la date anniversaire.

Lors de la dernière journée de championnat, les points de classement seront valorisés avec un coefficient de 1.5

Points classement équipe :

- 6 points par match gagné avec au minimum 12 parties gagnées.
- 5 points par match gagné avec un nombre de parties gagnées compris entre 9 et 11.
- 3 points par match nul
- 2 points par match perdu avec au moins 5 parties gagnées.
- 1 point par match perdu avec moins de 5 parties gagnées.
- 0 point par match forfait excusé
- - 4 points par match forfait non excusé

Un match forfait excusé attribue :

- 5 points au classement et +8 points de « Goal-Average » à l'équipe gagnante,
- Défaite (+0 pt) et -8 pts de match-average, pour le perdant par forfait excusé.
- Défaite (-4 pts) et -8 pts de match-average, pour le perdant par forfait non excusé.

Article 4.2.04 - Distribution des trophées et primes

Les Clubs organisateurs peuvent faire appel à toutes les formes de publicité afin de couvrir leurs frais.

A chaque tournoi régional, la CSL laisse libre les Clubs organisateurs de prévoir des trophées et/ou des coupes pour récompenser les joueurs lauréats de chaque catégorie, suivant le cahier des charges d'organisation des tournois régionaux.

Le montant et la répartition des primes allouées, sont définis dans les dispositions financières de la saison en cours.

Les joueurs qui ne se présenteront pas en tenue de compétition pour la remise des trophées ne percevront aucune prime ni aucun trophée.

Le podium sera composé uniquement des finalistes de chaque catégorie.

Les primes sont remises sur place par le club organisateur.

A l'issue de chaque tournoi régional, les primes non récupérées seront reversées à la LBCVL accompagnées d'un document fourni par la CSL. Ces primes sont perdues par les joueurs.

Article 4.2.05 - Transmission des résultats

1. Les résultats sont automatiquement enregistrés par le logiciel de la FFB.
2. Le Directeur de Jeu doit, le cas échéant, adresser au responsable sportif Blackball de la Ligue, un rapport circonstancié et signé sur les éventuels incidents intervenus lors du TR.
3. Le retraitement informatique et la validation des résultats seront réalisés par la cellule dédiée et le responsable de ligue, dans la semaine suivante du TR.
4. Les résultats seront disponibles après validation sur le site dédié de la FFB.

TITRE V :.....COUPE DU CENTRE PAR EQUIPES

CHAPITRE I - GENERALITES

Article 5.1.01 - Définition

La Coupe du Centre par équipes réunit toutes les équipes DN3 et de niveau inférieur, des clubs engagés dans la Ligue.

Elle correspond à l'éliminatoire de la Coupe de France par équipes.

La compétition est un tournoi sous l'égide de la Fédération Française de Billard.

Dans la phase finale de la coupe de France par équipes, il est intégré en parallèle, une coupe de France individuelle. (cf.Code Sportif national)

Il n'y a pas d'éliminatoire régionale.

Article 5.1.02 - Conditions de participation

La compétition par équipes est réservée aux équipes engagées dans les Clubs de la Ligue.

Les équipes doivent satisfaire aux mêmes conditions de participation que pour le championnat.

Article 5.1.03 - Procédure d'inscription

Les présidents de clubs doivent **obligatoirement** informer par e-mail le responsable sportif Blackball de la Ligue de la participation ou non de leur(s) équipe(s).

Tout club n'ayant pas fourni de réponse **deux semaines avant la compétition**, se verra alors privé de participation.

Article 5.1.04 - Droits d'engagement

Voir les dispositions financières de la saison en cours.

CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF

Article 5.2.01 - Nombre de participants

Ce nombre est limité uniquement par le nombre d'équipes inscrites auprès de la Ligue.

Article 5.2.02 - Nombre de qualifiées - Convocation

Le nombre de qualifiées, pour chaque ligue, à la phase finale nationale est proportionnel au nombre d'équipes engagées à la FFB.

La C.S.N.B. calcule et communique le nombre de qualifiées par ligue.

Le responsable de ligue pourra sur demande établir une convocation aux joueurs le demandant expressément.

Article 5.2.03 - Tirage au sort

La compétition est en élimination directe avec tirage au sort intégral. Aucune équipe n'est protégée par rapport à un statut.

Lors de leur pointage les équipes tirent au sort leur place dans le tableau.

Article 5.2.04 - Déroulement et distances des matchs

❖ Déroulement d'un match :

Identique à la phase finale nationale (voir code sportif national)

Lorsque des matchs de la session suivante peuvent être lancés, cela doit être fait (même si ça décale des matchs). **En cas de refus, la ou les équipes seront disqualifiées.**

Les équipes doivent utiliser le nombre de billards qui leur est mis à disposition. **En cas de refus, la ou les équipes seront disqualifiées.**

Cependant, pour la 4ème et/ou dernière session, la fin des matchs de la 3ème session (ou session précédente) pourra être attendue.

Une manche jouée plus tôt que prévue n'est pas rejouée.

❖ Distances :

Tableau final et phase qualificative → 8 manches gagnantes

Article 5.2.05 - Attribution du titre

"Vainqueur de la Coupe du Centre de Billard Blackball par équipe"

Article 5.2.06 - Distribution des primes

Voir les dispositions financières de la saison en cours.

Article 5.2.07 - Transmission des résultats

Le responsable sportif Blackball de la Ligue doit transmettre sous format informatique (Excel) les résultats de cette qualification régionale au responsable concerné de la CSN Blackball.

TITRE VI :.....ANNEXES

ANNEXE I - PLACES QUALIFICATIVES

Article 6.1.01 – Répartition des places qualificatives

Le code sportif national attribue des places forfaitaires à chaque ligue et des places selon l'importance de chaque ligue en nombre de licenciés. Le nombre de places exactes par catégorie est connu de la LBCVL en milieu de saison.

Les places attribuées sur la saison précédente par la CNB étaient :

- Championnat de France Mixte Nationale 2 :
 - ❖ Finale de France → 3 places par le Circuit Régional

- Championnat de France Vétérans, Féminines, Espoirs (U23) et équipes DN3 :
 - ❖ Finale de France → 5 places par le Circuit National
→ 1 place de chaque catégorie par le Circuit Régional

- Championnat de France Juniors (U18) :
 - ❖ Finale de France → 4 places par le Circuit National
→ 1 place par le Circuit Régional

- Championnat de France Benjamins (U15) :
 - ❖ Finale de France → 4 places par le Circuit National
→ 1 place par le Circuit Régional

- Finale de Nationale Handi-billard (catégorie fauteuil) :
 - ❖ Finale Nationale → 1 place par le Circuit National
→ Plusieurs places par le Circuit Régional

Catégories U15, U18 et U23 : la LBCVL laisse aux joueurs, dans l'ordre du classement final de la saison, la possibilité de choisir la catégorie dans laquelle ils souhaitent participer aux Championnats de France.

- La CNB attribue des places supplémentaires aux Championnats de France aux ligues les plus importantes en licenciés des différentes catégories. (voir code sportif national)

Si la LBCVL est concernée par une ou plusieurs catégories, elle attribuera la ou les places supplémentaires dans l'ordre du classement.

ANNEXE II - POINTS DE CLASSEMENT

Article 6.2.01 – Catégories spécifiques

De 1 à 16 joueurs :

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	100
	Finaliste	TS/NTS	80
1/2 finales	3 ^e et 4 ^e	TS/NTS	62
1/4 finale	5 ^e au 8 ^e	TS/NTS	44
1/8 de finale	9 ^e au 16 ^e	TS/NTS	28

De 17 à 32 joueurs :

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	100
	Finaliste	TS/NTS	80
1/2 finales	3 ^e et 4 ^e	TS/NTS	62
1/4 finale	5 ^e au 8 ^e	TS/NTS	44
1/8 de finale	9 ^e au 16 ^e	NTS	28
1/16 de finale	17 ^e au 32 ^e	NTS	14

De 33 à 64 joueurs :

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Points
Finale	Vainqueur	TS/NTS	100
	Finaliste	TS/NTS	80
1/2 finales	3 ^e et 4 ^e	TS/NTS	62
1/4 finale	5 ^e au 8 ^e	TS/NTS	44
1/8 de finale	9 ^e au 16 ^e	NTS	28
1/16 de finale	17 ^e au 32 ^e	NTS	14
1/32 de finale	33 ^e au 48 ^e	NTS	10

Article 6.2.01 – Catégorie Mixte Nationale 2

De 30 à 80 joueurs:

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Points
Finale	<i>Vainqueur</i>	TSA/TSB/NTS	136
	<i>Finaliste</i>	TSA/TSB/NTS	114
1/2 finales	<i>3e et 4e</i>	TSA/TSB/NTS	94
1/4 finale	<i>5e à 8e</i>	TSA/TSB/NTS	76
1/8 finale	<i>9e à 16e</i>	TSA/TSB/NTS	60
1/16 finale (entrée des 16 TSA)	<i>17e à 32e</i>	NTS	44
		TSA	30
1/32 finale	<i>33e à 40e</i>	NTS	32
2 ^{ème} tour gagnant		NTS	26
2 ^{ème} tour perdant		NTS	26
1 ^{er} tour gagnant		NTS	22
1 ^{er} tour perdant (1 ^{er} match gagné)		NTS	22
Perdu 1 ^{er} tour (2 matchs perdus)		NTS	14

De 81 à 96 joueurs:

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Points
Finale	<i>Vainqueur</i>	TSA/TSB/NTS	160
	<i>Finaliste</i>	TSA/TSB/NTS	136
1/2 finales	<i>3e et 4e</i>	TSA/TSB/NTS	114
1/4 finale	<i>5e à 8e</i>	TSA/TSB/NTS	94
1/8 finale	<i>9e à 16e</i>	TSA/TSB/NTS	76
1/16 finale (entrée des 16 TSA)	<i>17e à 32e</i>	TSB / NTS	60
		TSA	44
1/32 finale (entrée des 16 TSB)	<i>33e à 48e</i>	NTS	46
		TSB	30
1/64 finale		NTS	32
2 ^{ème} tour gagnant		NTS	26
2 ^{ème} tour perdant		NTS	26
1 ^{er} tour gagnant		NTS	22
1 ^{er} tour perdant (1 ^{er} match gagné)		NTS	22
Perdu 1 ^{er} tour (2 matchs perdus)		NTS	14

De 97 à 128 joueurs (avec TSC)

Tour de jeu	Place Théorique	Statut	Points
Finale	<i>Vainqueur</i>	TSA/TSB/NTS	185
	<i>Finaliste</i>	TSA/TSB/NTS	160
1/2 finales	<i>3e et 4e</i>	TSA/TSB/NTS	136
1/4 finale	<i>5e à 8e</i>	TSA/TSB/NTS	114
1/8 finale	<i>9e à 16e</i>	TSA/TSB/NTS	94
1/16 finale (entrée des 16 TSA)	<i>17e à 32e</i>	TSB / TSC / NTS	76
		TSA	56
1/32 finale (entrée des 16 TSB)	<i>33e à 48e</i>	TSC / NTS	60
		TSB	44
1/64 finale (entrée des 16 TSC)	<i>49e à 64e</i>	NTS	46
		TSC	30
1/128 finale		NTS	32
2 ^{ème} tour gagnant		NTS	26
2 ^{ème} tour perdant		NTS	26
1 ^{er} tour gagnant		NTS	22
1 ^{er} tour perdant		NTS	22
Perdu 1 ^{er} tour (2 matchs perdus)		NTS	14

De 129 à 160 joueurs (avec TSC)

Tour de jeu	<i>Place Théorique</i>	Statut	Points
Finale	<i>Vainqueur</i>	TSA/TSB/NTS	200
	<i>Finaliste</i>	TSA/TSB/NTS	185
1/2 finales	<i>3e et 4e</i>	TSA/TSB/NTS	160
1/4 finale	<i>5e à 8e</i>	TSA/TSB/NTS	136
1/8 finale	<i>9e à 16e</i>	TSA/TSB/NTS	114
1/16 finale	<i>17e à 32e</i>	TSA/TSB/TSC/NTS	94
1/32 finale (entrée des 32 TSA)	<i>33e à 64e</i>	TSB / TSC / NTS	76
		TSA	56
1/64 finale (entrée des 32 TSB)	<i>65e à 96e</i>	TSC / NTS	60
		TSB	44
1/128 finale (entrée des 32 TSC)	<i>97e à 128e</i>	NTS	46
		TSC	30
1/128 finale		NTS	32
2 ^{ème} tour gagnant		NTS	26
2 ^{ème} tour perdant		NTS	26
1 ^{er} tour gagnant		NTS	22
1 ^{er} tour perdant		NTS	22
Perdu 1 ^{er} tour (2 matchs perdus)		NTS	14

**TOUS LES CAS NON-PREVUS AU PRESENT REGLEMENT
SERONT EXAMINES ET TRANCHES
PAR LE RESPONSABLE SPORTIF BLACKBALL DE LA LIGUE**